

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 167

Artikel: Avoir fiscal pour propriétaires "raisonnables"?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015759>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Avoir fiscal pour propriétaires «raisonnables» ?

La crise du logement est aujourd'hui le talon d'Achille du capitalisme helvétique. Aussi les tentatives de justification du système ne manquent-elles pas. C'était hier (« Feuille d'Avis » du 2 février) M. Jean-Pierre Masmejan qui tentait l'exercice.

La recette est connue. L'avertissement d'abord : Si l'on dénie au propriétaire le droit de maintenir ses revenus, plus de nouveaux appartements sur le marché. Puis une concession aux locataires : Beaucoup de citoyens et de citoyennes ont de la peine à trouver un logement à la mesure de leurs moyens. Concession que l'on tempère immédiatement : La crise, c'est à l'augmentation de la surface que revendique chaque habitant, à l'allongement de la vie qu'on la doit. Suit une mise en garde contre les fausses solutions : L'aménagement du territoire qui accroîtra les risques de spéculation. Les restrictions imposées par l'Etat en matière de loyer qui pourraient décourager la construction. Enfin les « mesures négatives » qui consistent à taxer lourdement les bénéfices de la spéculation, qui risquent, encore, de décourager les placements immobiliers. Les solutions ? Un appel à l'augmentation de la productivité, une invitation à faire preuve d'imagination et une proposition « de mesures positives qui viseraient à encourager les propriétaires raisonnables » ! Risquons-nous à rappeler certaines évidences : Les causes citées comme étant l'origine de la crise sont permanentes. L'aspiration à plus d'espace, l'allongement de la vie, ne sont pas des phénomènes récents ou imprévus. S'il y a pénurie, c'est que le système libéral résoud ce problème comme tous les autres : A chacun un toit à la mesure de son revenu, quels que soient ses besoins. (Voir le peu d'appartements de plus de trois pièces et demie que l'on construit).

L'augmentation de la surface occupée par habitant est relative. Si le nombre d'habitants par pièce diminue, la surface de celles-ci décroît également. Quant à l'aménagement du territoire, il ne consiste pas seulement à diviser l'espace en zones mais aussi à redéfinir les compétences respectives des collectivités publiques et des intérêts privés. Ce sujet est suffisamment important et actuel pour que nous y revenions prochainement. Entre temps l'imagination de M. Masmejan lui aura permis de préciser son projet d'encouragement aux propriétaires « raisonnables ».

Pauwels et la société adulte

Agréable un débat où la TV rompt le rond et le ronron des tables rondes. On met les participants sur des sièges, des perchoirs, en ordre dispersé ; au fond de cette cage, celui qui fait front.

C'est une formule qui permet de grandes réussites si le cameraman connaît son métier. Dans le débat avec Pauwels, ce fut le cas. Félicitations, notamment cet art de filmer, sans indiscretion mais avec impertinence, celui qui écoute et non pas seulement celui qui parle. On en apprenait autant sur le tempérament de M. Ziegler, quand on le voyait se caresser le visage ou têter sa cigarette que quand on l'entendait parler.

Pauwels, c'est le triomphe de l'aplomb. Il affirme : le culot paie. Il part pourtant sur des thèmes qui sont proches de ceux de Revel, mais il est cynique, là où Revel est tonique, c'est-à-dire politique.

Inutile de se perdre à propos de cette émission TV dans des considérations sur le bonheur. C'est un art oiseux ou difficile. Les participants l'ont éprouvé. Quand on a le physique un tantinet replet et le poil sainement luisant comme M. Fontanet, il est difficile de répondre devant la caméra à la question : « N'est-ce pas que le malheur du Tiers-Monde vous empêche de dormir toutes les nuits ? »

Mais une chose nous a frappés. Pauwels attaque aussi, et là à juste titre, l'absurde religiosité qui se développe à partir des problèmes aigus de la croissance moderne.

Il y a ceux qui réinventent l'Apocalypse, ceux qui retrouvent les formes d'un culte à la Nature et sa divinité maternelle ou à l'arbre et sa divinité virile. C'est l'époque où Jésus devient vedette. Jésus super-star !

Face à ces cultes nouveaux et à la multiplication des messianismes, on ose souhaiter que la gauche ne laissera pas à des Pauwels seuls, parce qu'ils sont cyniques et réactionnaires, le soin de définir une société adulte.

Est adulte une société qui résout par des projets politiques, démocratiquement discutés, les problèmes de son développement au lieu de considérer comme fatale la course à une catastrophe, avec refuge dans l'incantation et les nouveaux magismes.

Logement : des contre-vérités

Le conseiller fédéral Celio, dans une lettre à l'Union zurichoise des propriétaires d'immeubles, rendant compte d'un entretien qu'il eut avec le conseiller national Richard Müller, secrétaire central de l'Union-PTT, sur le problème du logement, déclare notamment que ce fut une erreur de supprimer la surveillance des loyers dans les agglomérations et que l'économie, qui a soutenu cette mesure, devra bientôt payer la facture. A Genève et dans les environs, écrit-il, les conditions qui règnent sont presque de la provocation.

On vient d'apprendre par la bouche du conseiller d'Etat Duboule, qui dirige à Genève la délégation gouvernementale du logement, que la situation évoluait favorablement : l'augmentation démographique diminue, les demandes de logements officiellement enregistrées également. Pourtant on a construit en 1971 4004 logements sur les 5000 prévus par le plan d'action-logement ; dans ce nombre, 475 appartements à vendre, villas non comprises. Cela fait 12 % du total. Mais répétons-le, ce chiffre n'a qu'une signification limitée. Une statistique selon la surface ou les capitaux investis serait beaucoup plus parlante ; elle montrerait que la part des logements de luxe dans le total de la construction est bien supérieur. Mais ces chiffres n'existent pas. Avec des pourcentages incomplets on ne peut affirmer que des contre-vérités.

Incompétents ?

La « Tagwacht » de Berne nous apprend que la Radio suisse allemande a diffusé six émissions de 45 minutes sous le titre « Was ist Kapitalismus ? » (Qu'est-ce que le capitalisme ?). Cinq professeurs éminents : un professeur allemand qui enseigne à Bâle, le professeur Erhard, le professeur Abendroth, J. Kenneth Galbraight et Ernest Mandel (mais oui, celui qui n'a pas le droit de pénétrer en Suisse, mais qui a pu ainsi parler à la Radio suisse), en bref trois Allemands, un citoyen des Etats-Unis et un Belge. En revanche, aucun spécialiste suisse. La « Tagwacht » ajoute : « On n'entendit pas de conférencier suisse soit parce que ce système économique n'existe pas dans notre pays, soit parce que personne a quelque chose à dire sur ce sujet. »

Un ours est mort

Tous les deux mois, depuis huit ans, c'est-à-dire à peu près depuis la fondation de DP, un petit journal saint-gallois nous parvenait : six pages petit format, pas de publicité. Son nom « Gallusbär » (l'ours de Gall). Le numéro qui vient de paraître nous annonce que c'est le dernier. Très catholique, mais hostile au parti chrétien-démocrate, le « Gallusbär » était surtout le journal d'un homme. Celui-ci aura probablement été déçu du peu d'échos de son action.

Droit à la formation - Droit à l'information

Le conseiller fédéral Tschudi a présenté à la fin du mois de janvier le projet d'articles 27 et 27 bis de la constitution fédérale adoptés par le gouvernement. Conçus notamment comme une réponse à l'initiative populaire pour la coordination scolaire lancée par les jeunes du Parti des paysans, artisans et bourgeois, le nouveau texte marque une étape importante, même si elle est discrète, sur la voie de l'extension progressive et inévitable du pouvoir fédéral en matière d'enseignement.

Le projet contient une petite révolution sur un autre point encore. Malgré des précédents malheureux — droit au travail, droit au logement — la Confédération propose en effet d'introduire dans la constitution fédérale un droit social nouveau et important, sous la forme de l'alinéa 1 du nouvel article 27 : « Chaque habitant a le droit d'acquérir une formation conforme à ses aptitudes. »

Cette disposition est d'autant plus intéressante qu'elle ne figurait pas dans le texte de l'avant-projet soumis aux groupements intéressés, aux partis, aux cantons. L'alinéa 1 de l'article 27 était alors ainsi rédigé : « L'instruction vise à permettre à chacun d'acquérir, compte tenu des exigences de la société :

a) une formation conforme à ses aptitudes et propre à assurer un développement harmonieux de sa personnalité ; b) de se préparer à assumer des responsabilités politiques et sociales. » Et le commentateur qui accompagnait ces lignes précisait à propos du droit à la formation : « Si l'on a renoncé, après mûres réflexions, à ancrer ce droit fondamental à caractère social dans la constitution, ce n'est certes pas par mépris du principe selon lequel chaque individu a droit à la formation correspondant à ses goûts et aptitudes, mais bien plutôt parce qu'une telle déclaration de portée générale entraînerait dans la pratique de sérieuses difficultés et aurait finalement moins d'efficacité que des dispositions d'exécution à caractère progressif et social que le texte constitutionnel permet de toute façon d'édicter. »

Moins d'un an plus tard ces objections sont tombées et le droit à la formation l'a emporté. On peut s'interroger sur les raisons d'un tel revirement. Les messages du Conseil fédéral sont peu loquaces sur ce point, se bornant à constater que la grande majorité des autorités, des organismes consultés, et tous les cantons sauf Neuchâtel, ont rejeté l'introduction dans la constitution d'une définition du but de l'instruction.

Mais ils ne disent pas comment de cette opposition on a passé au droit à la formation, formule défendue par le Parti socialiste suisse, et probablement combattue par le Parti radical à en juger par certains articles de la presse proche de ce parti, la NZZ par exemple. Querelle de mots dira-t-on. Affaire de juristes, ou mieu de politologues, curieux de connaître dans le détail le fonctionnement des institutions. Voire ! Car politiquement et socialement la modification est d'importance. Il n'est pas sans intérêt de savoir dans quelles conditions elle s'est effectuée.

La publicité de la procédure de consultation (notamment la publication des documents) apparaît plus que jamais nécessaire, au moment où la démocratie, semi-directe notamment, fait l'objet d'attaques de gauche comme de droite, quand ce n'est pas au nom de l'efficacité. Le clair-obscur et le confessionalisme dans lesquels on cherche à la maintenir ne peuvent que lui nuire par les soupçons, souvent injustifiés, de combinaisons et de compromis douteux qu'on lui prête. Le droit à l'information est aussi nécessaire que le droit à la formation. Il est même vital en démocratie.